

DEFI Inter-Alliances 2024 **Règlement AF de Paris**

ARTICLE 1 – Organismes

L'Alliance Française de Paris, association à but non lucratif, est responsable de l'organisation de la sélection locale des finalistes français.

La Fondation des Alliances Françaises, sise à Paris, est organisatrice et responsable de la finale internationale du concours "DEFI Inter-Alliances", ci-après nommé "concours", qui se tiendra à Paris le mardi 1^{er} octobre 2024.

ARTICLE 2 – Objet du concours

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale sur la langue française et les cultures francophones, en français.

Le concours se déroule en quatre étapes :

- une phase de sélection locale (20 questions) organisée par l'Alliance Française de Paris qui aura lieu le mardi 24 septembre 2024, en présentiel
- une phase de finale nationale, entre les 8 finalistes français en première partie de la Finale mardi 1^{er} octobre,
- une finale internationale, entre les 6 finalistes des zones AF et le finaliste français,
- un dernier duel, entre le finaliste international et le finaliste de la salle.

Les finales nationale et internationale auront lieu en présentiel, au Théâtre de l'Alliance Française (Paris) le 1^{er} octobre 2024 (après-midi).

ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits en cours de français dans les Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans au 25 septembre 2024
- Disposer d'un niveau de français – ou en cours d'apprentissage – A2, B1, B2, C1 ou C2

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

Est considérée apprenant de l'Alliance Française toute personne inscrite à un cours collectif de français, en présentiel ou en ligne, avant la phase de sélection locale.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du candidat.

La phase de sélection locale se déroulera en présentiel via une application – type Kahoot. Les finalistes devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetés sur un écran et la connexion internet assurée par les organisateurs.

La finale internationale se déroulera en présentiel via une application – type Kahoot. Les finalistes devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetés sur un écran et la connexion internet assurée par les organisateurs.

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français.

Les réponses au questionnaire de culture générale donneront lieu à un comptage de points et à un classement :

- Le participant à la sélection locale qui aura comptabilisé le plus de points sera désigné comme finaliste et représentera son Alliance à la finale nationale et à la finale internationale – en présentiel à Paris.
- Le participant classé premier de la finale nationale (entre les finalistes des sélections locales) participera à la finale internationale en présentiel à Paris.
- Le participant à la finale internationale qui aura comptabilisé le plus de points sera déclaré vainqueur du concours et s'affrontera, à la suite de la finale, avec le lauréat du DEFI du public (présent lors de la finale).

Disposition particulière :

Les personnes ayant remporté une finale internationale lors des éditions précédentes (2021, 2022 et 2023) ne pourront participer au DEFI Inter-Alliances 2024.

ARTICLE 4 – Prix

Pour la sélection locale, le gagnant, hormis sa participation à la finale nationale (et potentiellement internationale) à Paris, se verra également attribuer comme prix un mois de cours offert à l'Alliance Française de Paris ainsi que des goodies. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Tous les autres frais non compris dans le prix seront à la charge des gagnants.

4.1. Validité

Les gagnants des étapes locales devront impérativement être disponibles pour se rendre en présentiel à Paris pour participer à la finale internationale le 1er octobre 2024. L'indisponibilité constitue un motif d'annulation du prix. Dans ce cas, le participant classé deuxième sera désigné lauréat de la zone et invité à la finale internationale.

Les gagnants des phases locales n'ont pas la possibilité de céder leur prix à un proche.

ARTICLE 5 – Droits à l'image

Tant les sélections locales que la finale internationale sont susceptibles d'être retransmises en direct ou diffusées en différé sur les sites internet et réseaux sociaux des Alliances participantes, du réseau international des Alliances Françaises, des organisateurs et des partenaires du concours.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, image ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires du concours, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants (locaux, nationaux, ou internationaux), auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que

l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

ARTICLE 6 – Responsabilités

6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient entraîner des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Les participants sélectionnés pour prendre part à la sélection nationale et la finale internationale devront s'assurer qu'ils sont disponibles aux dates précisées. Dans le cas où ils ne seraient pas disponibles à ces dates, et quelle que soit la raison, leur participation sera de fait annulée.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent tacitement les dispositions du présent règlement et autorisent les Alliances Française participantes et organisatrices à diffuser leur nom ainsi que leurs données qui les identifient ou pourraient conduire à leur identification.